

Taux d'encadrement (Fev 2007): 1 pour 8 mineurs de - de 6 ans, 1 pour 12 mineurs de + de 6 ans

Séjour de vacances	<p>Au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalents Maximum 20% sans formation</p> <p>Le nombre de stagiaires pratiques varie en fonction de ces 2 impératifs.</p> <p>Possibilité d'inclure le directeur dans le ratio si mineurs de + de 14 ans et effectif inférieur à un seuil fixé par arrêté.</p> <p>Encadrement ne peut être inférieur à 2 personnes</p>
Séjour court	<p>Une personne majeure responsable des conditions d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Si le séjour est un élément accessoire d'un accueil sans hébergement mêmes conditions que l'accueil de loisirs</p> <p>Encadrement ne peut être inférieur à 2 personnes</p>
Séjour spécifique	<p>Qualifications sont celles de l'activité principale</p>
Accueil de loisirs	<p>Au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalents Maximum 20% sans formation</p> <p>Le nombre de stagiaires pratiques varie en fonction de ces 2 impératifs.</p> <p>Possibilité d'inclure le directeur dans le ratio si mineurs de + de 14 ans et effectif inférieur à un seuil fixé par arrêté.</p> <p>Encadrement ne peut être inférieur à 2 personnes</p>
Accueil de jeunes	<p>Au moins 1 animateur qualifié monosite ou directeur qualifié si accueil multisite</p>
Accueil de scoutisme	<p>Au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalents Maximum 20% sans formation</p> <p>Le nombre de stagiaires pratiques varie en fonction de ces 2 impératifs.</p> <p>Possibilité d'inclure le directeur dans le ratio si mineurs de + de 14 ans et effectif inférieur à un seuil fixé par arrêté.</p> <p>Encadrement ne peut être inférieur à 2 personnes</p>